

# ROC DE MIRAMONT - CASTELPERS



Une randonnée proposée par naucelle

Au confluent de trois vallées et entre deux villages pittoresques



<b>Durée :</b>	3h50	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	10.55km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	335m	<b>Moyen de locomotion :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	339m	<b>Région :</b>	Massif central
<b>Point haut :</b>	524m	<b>Commune :</b>	Saint-Just-sur-Viaur (12800 12170)
<b>Point bas :</b>	314m		

## Description

Aux Peyronies à 2.5km de Naucelle-Gare direction Albi (RN88), tourner vers St Just.

Parking : aire d'accueil devant salle des fêtes  
3h- 10.5km - 2\* - dénivelé 320m - balisage jaune

(A) -Depuis le parking de la salle des fêtes (entre St Just et Castelpers) suivre la D532 vers Castelpers sur 400m. Après la ferme de la Fédonie obliquer à gauche pour remonter vers le plateau. Passer à côté du relais TV puis bifurquer à droite pour retrouver la route menant à la Calmésie.

(1) -Continuer à droite et suivre la petite route sur 2km (beaux points de vue sur les vallées et le plateau du Bas Ségala).

Après le hameau de la Barterie, un sentier à gauche monte vers l'oppidum du Roc de Miramont (très large panorama). Faire un aller retour.  
Revenir à la route et continuer à gauche sur 100m.

(2) -Virer en épingle sur un sentier herbeux, qui à travers chênes et châtaigniers chemine à flanc.

Avant d'amorcer la descente au niveau d'un virage, une sente peu matérialisée, à droite rejoint le « Roc Mario » qui domine la vallée (faire un aller retour).

Continuer la descente vers Castelpers après avoir viré en épingle.  
Déboucher sur la D10 et la suivre à droite sur 150m.

(3) -Au niveau du château (très beau parc). Traverser le Céor (Possibilité après le pont à gauche d'un aller retour à la Chapelle Notre Dame du roc). Suivre la route sur 300m, traverser le Giffou, bifurquer à droite sur un chemin de terre. Passer à côté d'une grange. Longer le champ et la rivière sur 500m. Entrer dans le bois (bien suivre le balisage) et retrouver un sentier qui débouche dans une pâture. Traverser celle-ci et un petit ruisseau et poursuivre sur le chemin à droite qui suit la rivière sur 800m. Passer le pont à droite et prendre à gauche vers le parking.

## Points de passages

- D/A  
N 44.123786° / E 2.377184° - alt. 318m - km 0
- 1  
N 44.134448° / E 2.380258° - alt. 468m - km 2.22
- 2  
N 44.143195° / E 2.39457° - alt. 470m - km 4.65
- 3  
N 44.129951° / E 2.392049° - alt. 330m - km 7
- D/A  
N 44.123783° / E 2.377174° - alt. 318m - km 10.55

## Informations pratiques

Prévoir un équipement adapté, bonnes chaussures, boisson, vêtements de pluie

Les chiens sont autorisés mais doivent être tenus en laisse

## A proximité

-En chemin:

Castelpers

Confluent du Giffou et du Céor

Château du 15eme siecle

Chapelle Notre Dame du Roc au-dessus du village.

Roc de Miramont: ancien oppidum.

Aux environs:

Saint Just

Viaduc du Viaur

Tayac : église avec retable

Château de Taurines

Château du Bosc

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/630678>





# LA CHARTE

**Visorando**  
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

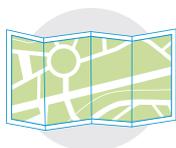
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**